Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260310-2026_04_06-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
PANCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Référence
2026_04_06

Objet de la délibération
Boulangerie : Autorisation de signature d'un bail commercial

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11

Date de la convocation
04/03/2026

Date d'affichage
18/03/2026

Vote
A la majorité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Transmis en Préfecture
Le :

Publication ou notification
Le :

L'an 2026 le 10 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire

Présents : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, JUSTAL Maryline, LE NAGARD Marie-Dominique, POINTET Pauline, MM : BALAIS Cyril, GORRE Onen, GUINARD Pierre, TEILLARD Louis, TULANE Jean.

Excusé ayant donné procuration : M. TULANE Loïc à M. GORRE Onen

Absents : Mmes ROLLAND Bérénice, DESSE Florence, LE HEN Nathalie et M. CARPENTIER Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme JUSTAL Maryline

Objet de la délibération : Boulangerie : Autorisation de signature d'un bail commercial

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature d'un bail commercial, pour la location de la boulangerie située 10B rue du Tertre Gris, avec Mme DELBERGHE Laurianne, représentante de la société La petite fournée de Pancé, dont les conditions sont relatées ci-dessous :

Le bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à partir du 11 mars 2026, avec faculté de résiliation triennale.
Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 3 600 € HT. Ce loyer s'entend hors droits, taxes et charges ; il est révisable tous les ans à la date anniversaire de l'entrée en jouissance, le dernier indice connu à la date de l'indexation étant alors comparé au dernier indice connu lors de la précédente révision.
M. le Maire indique que la mise à disposition du matériel fera l'objet d'un avenant au bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- Autorise M. le Maire à signer le bail commercial avec Mme DELBERGHE Laurianne, représentante de la société La petite fournée de Pancé, d'une durée de 9 années à compter du 11 mars 2026 pour la boulangerie, sise 10B rue du Tertre Gris, propriété de la commune, sur la base d'un loyer mensuel de 300 € HT, soit 3 600 € HT annuel, auprès de l'étude notariale NOTA BENE à Bain-de-Bretagne.

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-François PILARD



Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260310-2026_04_06-DE